

**Avis n° 2009/07-10 relatif
à l'habilitation de l'Institut polytechnique de Bordeaux –
Institut des sciences et techniques des aliments
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

B : renouvellement prévu hors calendrier national périodique des habilitations

- Vu la demande présentée par l'Institut polytechnique de Bordeaux pour l'ISTAB
- Vu le rapport établi par Corinne Cabassud (rapporteur principal) et présenté lors de la séance plénière du 07/07/09

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

Lors de sa séance plénière de février 2005, la Commission avait donné un avis favorable au renouvellement de l'habilitation de l'Institut des sciences et techniques des aliments - Université Bordeaux I à délivrer le titre d'ingénieur diplômé, pour une durée de 3 ans à compter de la rentrée 2005.

Le dossier de demande de renouvellement d'habilitation de l'établissement n'est parvenu au Greffe que le 18 mai 2009.

La CTI constate que l'établissement n'a pas rendu son dossier dans les délais fixés par R&O (date limite de réception du document : 1^{er} juillet 2008). L'école fait état de son changement de statut en cours (intégration dans le nouvel Institut polytechnique de Bordeaux).

En conséquence, l'école est exceptionnellement autorisée à recruter de nouveaux élèves à la rentrée 2009. Le renouvellement de son habilitation sera examiné en séance plénière en septembre ou octobre 2009 : examen principalement centré sur le suivi des recommandations de février 2005.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 7 juillet 2009

Le président



Bernard REMAUD